GAZETTE BONSOISE



PRINTEMPS 2022



Petite enfance **jeunesse** (→ P. 10

Cadre de vie (→ P. 12

Culture et patrimoine [→ P. 24

EDITO



NOUS VOILÀ AU PRINTEMPS, LE TEMPS DEVIENT PLUS CLÉMENT, LES PRIMEVÈRES ET LES CROCUS POINTENT LEUR NEZ DEPUIS QUELQUES SEMAINES DÉJÀ.



Avec ce printemps, cette année sont arrivées les élections présidentielles en avril, suivies de peu par les législatives en juin. Au nom de la collectivité et des élus, je tiens à remercier vivement tous les habitants qui ont répondu présent pour la tenue des bureaux de vote de ces guatre journées, ainsi que les agents mobilisés sur le volet organisation. Ce n'est pas une mince affaire en effet ; chacune de ces quatre journées mobilise une centaine de personnes.

Encore une fois un grand merci à tous.

Au jour où ces lignes sont écrites, bien malin qui pourrait prédire le résultat final de ces scrutins. Et même si cette campagne de premier tour peut paraître terne, voire absente, à notre niveau nous avons contribué au débat d'idées en apportant notre parrainage à l'un des candidats qui peinait à obtenir ses 500 signatures. Attention, notre liste « Bons pour tous » est née et reste sans étiquette, elle est fondamentalement apolitique. C'est une décision que nous avons prise de façon collective au sein de la majorité et qui nous a paru importante pour que vive la démocratie. Je voudrais profiter de ces lignes pour rappeler à quel point ces élections sont importantes pour le futur de notre pays et pour la future position nationale sur les grands enjeux de société qui se présentent à nous, même si certains, notamment les enjeux climatiques, sont loin d'être des nouveautés.

À peine sortis de deux années de mesures sanitaires voilà qu'éclate le conflit Russo-Ukrainien. Je ne sais pas vous, mais pour ma part c'est une situation (une guerre en Europe) que je ne pensais pas avoir à connaître, persuadé que le passé « récent » avait servi de leçon à l'humanité et à ses dirigeants. Il faut croire que ce n'est pas vrai pour tous.

En tous cas, la commune fera de son mieux pour apporter aide et soutien aux personnes victimes de cette situation. Déjà, dès le début des hostilités, un élan de générosité est né et s'est traduit par l'envoi d'un camion de 20 m² de produits de première nécessité à destination

Je voudrais remercier ici au nom de tous, celles et ceux qui ont fait don de nourriture, de vêtements, de produits d'hygiène, etc ..., simples habitants comme professionnels ou industriels du territoire, et tous ceux qui ont œuvré à avoir rendu cela possible. Merci également à la vingtaine de familles qui ont répondu à l'appel de la Mairie en proposant une solution d'hébergement à destination des réfugiés ukrainiens. Le CCAS est maintenant l'endroit où ces réfugiés doivent venir pour se faire connaître et entrer dans le système national de prise en charge des déplacés. Si vous êtes amenés à côtoyer des personnes dont c'est la situation, merci de les envoyer au CCAS, en Mairie. Nous souhaitons de tout cœur que ce conflit ne dure ni ne s'étende, et qu'une paix durable survienne sur notre continent comme sur le monde entier.

Ce printemps a vu également des avancées sur certains des projets sur lesquels nous travaillons et dont voici quelques nouvelles, de manière non-exhaustive. Le projet de santé se poursuit et la première réunion publique à ce sujet a eu lieu le 4 mai. La structuration de l'offre prend corps et nous attaquons les questions d'aménagement intérieur du local des Prés de la Colombière. Le pôle gare connaît quelques avancées à l'issue de l'analyse de l'enquête parcellaire de fin 2021. Rappelons que l'étape 1 est un parking de 300 places au sol uniquement, extensible si nécessaire à 1 ou 2 étages d'une centaine de places chacun. Nous pourrons bientôt vous donner davantage d'informations sur ce projet, mené pour partie par Thonon Agglomération.

Le projet d'aménagement de l'entrée de la ZAE des Bracots, dont le but est de lutter efficacement contre les installations illicites des gens du voyage, a été repris par l'intercommunalité, avec l'idée d'un déploiement sur l'ensemble de ses zones d'activités. Ce système de filtrage permanent est très attendu par les entreprises qui subissent ces installations intempestives qui continuent de s'intensifier. Une installation temporaire de la solution aura lieu cette année pour test pendant 6 mois. L'objectif étant d'installer le dispositif définitivement en début d'année prochaine.

Enfin, nous avons reçu les conclusions de l'étude lancée en début de mandat avec le CAUE sur l'avenir prospectif du centre-bourg. C'est un outil important pour établir des schémas directeurs alliant nécessités publiques, volontés politique et citoyenne et éléments imposés par la loi ou le territoire, dans une optique de bien vivre. Et ceci d'autant que la commune est très contrainte par ce que lui impose la loi SRU sur le nombre de logements sociaux à créer à un horizon 3 ans.

Pour vous donner une idée, chaque fois que deux logements ou maisons se construisent à Bons, un logement social doit être créé, et ce juste pour maintenir le taux actuel de ces logements aidés (7,6%). Or, nous sommes tenus de rattraper les 25% que nous impose la loi SRU et non simplement le maintenir. Pour ce faire, nous devons arriver à ce que pour chaque logement ou maison créé, un logement social soit créé également, voire davantage. La commune est, pour la seconde année consécutive, pénalisée financièrement par la loi SRU, et si elle veut éviter que la Préfecture ne prenne la main sur les programmes immobiliers bonsois, ce que personne ne souhaite, elle se doit de créer ces logements sociaux.

Chers agents immobiliers nombreux sur la commune, si vous pouviez penser à cela, ça aiderait beaucoup l'ensemble des habitants.

Je vous souhaite un bon printemps à tous.

Le Maire, Olivier Jacquier

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

ACTUALITÉS

•••

DES DONS POUR LES UKRAINIENS UNE NOUVELLE BORNE DE RECHARGE

D, /

1,0

PETITE ENFANCE JEUNESSE

•••

LA GRANDE LESSIVE CADRE DE VIE

LES LOGEMENTS SOCIAUX ET LA LOI SRU

P. 11

P. 14 - 15

VIE ÉCONOMIQUE

•••

CRÉER SON PROPRE EMPLOI

P. 21 - 22

CULTURE ET PATRIMOINE

...

ACTUALITÉS DE LA MÉDIATHÈOUE

P. 28

CULTURE ET PATRIMOINE

•••

HAPKIDO JIN JUNG KWAN

P. 31

INFOS PRATIQUES

•••

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

P. 40

BONSOISE

Bulletin d'informations municipales : 4 par an Directeur de la publication : Olivier Jacquier

Conception graphique : R-L.fr Impression : Repro Léman

Tirage: 3 200 exemplaires - Avril 2022

Crédits photos: Albert Meynet-Cordonnier, MJC Chablais, EMMTD, Gilles Houdu, CSL: langues étrangères, Hapkido JJK, Un Zeste de Musique, Alban Van Wassenhove, Freepik, DR



LA GAZETTE BONSOISE



C'EST L'HEURE DU BILAN !! VOUS AVEZ DANS VOS MAINS LA 5^{EME} GAZETTE BONSOISE, NOUVELLE FORMULE.



Cela fait maintenant plus d'un an que nous avons changé le format de cette revue pour en faire un moyen de communication privilégié entre nous.

La parution a été doublée (4 fois par an au lieu de 2) et le contenu étoffé (40 pages au lieu de 12).

Les textes qui vous sont proposés sont écrits par les agents municipaux, les élus, les membres des associations, ou les particuliers. Nous relayons également des informations de Thonon Agglomération. Nous sommes aussi vigilants à apporter des contenus qui répondent à certains questionnements ou demandes qui émanent du compte Facebook de la ville, de mails ou plus récemment des comités de quartier.

Nous profitons de ce bilan pour remercier toutes les personnes qui contribuent à la richesse de cette Gazette car écrire des articles, cela prend du temps! Nous vous renouvelons l'invitation à soumettre des articles si vous disposez d'informations, de connaissances historiques, patrimoniales, paysagères, d'anecdotes... que vous avez envie de partager.

QUEL EST LE RYTHME DES PARUTIONS?

Les parutions sont prévues pour fin janvier, fin avril, fin juillet et fin octobre, même si des décalages d'une ou deux semaines sont possibles. Elles sont nommées en fonction de la saison de parution et font écho aux marchés des 4 saisons organisés par la commune.

Les textes proposés doivent arriver au service vie locale un mois et demi avant la parution, par exemple avant le 10 mars 2022 pour la gazette que vous tenez entre les mains. Cela explique qu'une activité qui a eu lieu le 10 avril ne fera pas l'objet d'un article dans cette gazette!

Cependant, ouvrir l'espace de la Gazette aux associations, aux citoyens, demande plus de flexibilité. En effet, nous ne pouvons pas prévoir d'un numéro à l'autre combien nous aurons de pages sur la vie associative ou le patrimoine par exemple. Quand certaines activités sont prévues et pas trop lointaines du délai, nous prévoyons un espace pour faire une communication un peu plus tardive, ou nous préparons les articles que nous complétons de photos une

ACTUALITÉS

fois l'événement passé. C'est le cas dans cette édition de l'article sur la réunion publique du CAUE qui a eu lieu le 15 mars, le marché de saison du 20 Mars ou la Grande Lessive du 24 mars.

Pour cette année 2022, les dates limites pour les articles seront donc, le 10 Mai pour la gazette de juillet, le 10 septembre pour la gazette de fin octobre, le 10 décembre pour la gazette de fin janvier.

LES ARTICLES POURRONT ÊTRE ENVOYÉS PAR MAIL À vielocale@bons-en-chablais.fr avec pour objet « article gazette »

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE RÉDACTION ?

Une fois les articles reçus, le comité de rédaction composé d'élus de la commission communication, valide leur parution. L'idée est d'équilibrer les informations, avec parfois la décision de reporter certains articles à la prochaine Gazette. Nous pouvons apporter quelques modifications, soit parce que des dates sont obsolètes, soit parce qu'il y a des répétions entre certains articles. Nous évoquons ici de petites modifications. Pour des changements plus importants, nous revenons vers l'auteur de l'article. Nous réfléchissons aussi aux photos, illustrations qui peuvent compléter certains documents.

L'ensemble des articles est envoyé à la société Repro Léman à Thonon qui a obtenu à nouveau le marché de l'impression de la commune (délibération du conseil municipal du 14 mars 2022). Nous sommes heureux de pouvoir travailler avec une entreprise locale avec qui les échanges sont facilités par la proximité et la disponibilité de leurs services, que ce soit au niveau de l'impression ou pour la mise en page de notre gazette.

LES B.A.T. QUESAKO?

Après, commence la valse des B.A.T. Qu'est-ce qu'un B.A.T ? C'est le Bon A Tirer, c'est-à-dire une proposition de version pour l'impression. Pourquoi une valse ? Car il y a des allers retours avant la finalisation ; corrections orthographiques, changement dans l'ordre des articles, erreurs qui ont pu se glisser, changement de photos, etc. Plusieurs élus des différentes commissions et le service de la vie locale participent à cette relecture.

Quand le dernier B.A.T est validé, la société imprime la Gazette et nous la livre.

À l'heure actuelle, 3 000 exemplaires sont édités.

LA DISTRIBUTION

La distribution de la Gazette depuis la version hiver 2022 est réalisée par les agents municipaux sur la base du volontariat et contre rémunération. Les précédentes Gazettes avaient été diffusées par une société de distribution. Malheureusement, nous avons eu plusieurs aléas, par rapport au délai, à la non-distribution de certaines boites aux lettres, et parfois à la difficulté à récupérer les Gazettes non distribuées.

Nous remercions les agents qui ont effectué ce travail. Nous n'avons pas eu de retours pour le moment de non-distribution. Ce travail direct avec les agents répond davantage à notre politique de ressources humaines, en offrant des opportunités aux salariés de la commune. De plus, cela nous permet de confirmer que la sous-traitance coûte souvent plus chère pour un service de moindre qualité et dont nous n'avons pas la maîtrise. Cela peut augmenter le budget dévolu à la masse salariale de la commune mais fait baisser les sommes octroyées aux prestataires extérieurs, pour un équilibre financier en fayeur de la commune.

Si malgré tout, vous connaissez quelqu'un qui n'a pas reçu la Gazette, vous pouvez nous faire remonter l'information afin que cette adresse ne soit pas oubliée lors de la prochaine distribution.

Des exemplaires restent disponibles en mairie. La Gazette est également mise en ligne sur le site internet de la commune.

Pour conclure ce bilan, nous renouvelons notre désir de pouvoir communiquer de la façon la plus transparente possible auprès de vous, de vous offrir les moyens de vous informer, mais aussi de nous faire part de vos réflexions. À l'ère du numérique, des réunions en distanciel, des newsletters et des réseaux sociaux, la revue papier peut paraître obsolète. Cependant, c'est un moyen que nous savons parvenir dans chaque boîte aux lettres, auprès de chaque habitant de la commune. Elle ne nécessite aucun compte ou moyen de connexion et à ce titre est accessible à tous.

Pour terminer, nous rendons hommage à Madame Thérèse Clouye, décédée en février 2022, résidente à l'EHPAD de Bons-en-Chablais. C'est elle qui avait proposé le nom de « la Gazette bonsoise » qui avait emporté le concours pour nommer notre revue municipale.

ACTUALITÉS

000

DES AGENTS MUNICIPAUX À VOTRE SERVICE ____



PLUSIEURS AGENTS ONT REJOINT NOTRE COLLECTIVITÉ
POUR NOUS APPORTER LEURS COMPÉTENCES
ET LEUR VISION DU SERVICE PUBLIC.





Sandrine WILLOT LE GOFF au 01 mars, technicienne informatique, vient de la communauté de communes du Maine Saosnois (Sarthe).



Séverine RICHARD au 14 mars : chargée d'accueil et d'état civil, vient de Montriond.



Morgane CAILLE au 21 mars, ASVP Agent de Surveillance de la Voie Publique, vient de la région Bordelaise.



Jennifer VESI au 01 avril 2022, agent d'entretien et de restauration, vient de Bons-en-Chablais et effectuait déjà des missions pour la commune.



Noura AKREMI au 01 avril 2022, agent d'entretien et de restauration, vient de Bons-en-Chablais et effectuait déjà des missions pour la commune.





DES DONS POUR LES UKRAINIENS

COMME BEAUCOUP
D'EUROPÉENS, DE CITOYENS DU
MONDE, LES AGENTS, LES ÉLUS
ET LES HABITANTS DE LA VILLE
DE BONS-EN-CHABLAIS ONT
ÉTÉ ÉMUS PAR LA DÉTRESSE
DES UKRAINIENS OBLIGÉS DE
QUITTER LEUR DOMICILE DEVANT
LA VIOLENCE DE LA GUERRE.

La mairie a organisé une collecte de produits de 1ère nécessité en partenariat avec l'AMF, Association des Maires de France et la Protection Civile de Haute-Savoie.

La collecte était implantée dans les nouveaux bâtiments des Prés de la Colombière, près de la halle couverte, dans les futurs locaux du centre de santé, le vendredi 4 mars, le samedi 5 mars et le lundi 7 mars, selon les disponibilités des agents, des élus et des bénévoles qui se sont proposés pour empaqueter les dons.

Nous sommes heureux d'avoir été témoins de cet élan de solidarité dont les bonsois ont fait preuve en apportant une grande quantité de dons de toutes sortes.

NOUS SOUHAITONS AINSI, PAR CET ARTICLE, REMERCIER LES PERSONNES QUI ONT PU RENDRE CELA POSSIBLE :

- Les donateurs habitants de notre commune ou des communes voisines.
- Les bénévoles qui ont soigneusement empaqueté les dons en suivant les directives données par la Protection civile.
- Les entreprises de notre commune s'étant proposées pour participer à cette action : Les 2 Marmottes qui a donné des cartons et des tisanes, Le comptoir de la bio qui a donné des cartons, Provendi qui a donné des savons et Léman déménagement qui a fourni et conduit le camion de 22m³ jusqu'au centre de collecte de la Protection Civile à Rumilly, mardi 8 mars.

La vingtaine de cartons n'ayant pu être chargée dans le camion par manque de place, sera acheminée à Rumilly lors d'un prochain départ.

ACTUALITÉS

UNE CABINE À LIVRES

UNE BOÎTE À LIRE EST UNE
PETITE BIBLIOTHÈQUE DE RUE
OÙ CHACUN PEUT DÉPOSER
ET EMPRUNTER DES LIVRES
GRATUITEMENT, PRIVILÉGIANT
AINSI L'ACCÈS À LA CULTURE.

VOUS EMPRUNTEZ UN LIVRE, LE LISEZ, PUIS REVENEZ LE DÉPOSER OU L'ÉCHANGER CONTRE UN LIVRE QUE VOUS SOUHAITEZ PARTAGER.

Tout en respectant l'environnement, vous offrez une seconde vie à ces livres, ce qui encourage une économie du partage et du don et développe une démarche écocitoyenne.

Tous les livres sont les bienvenus (Romans, BD, magazines, livres enfants...) pourvu qu'ils soient en bon état et qu'ils soient tout public.

Merci de ne pas considérer cette boîte comme un dépôt pour vos livres et donc d'en déposer au maximum 5.

La charte de bon usage sera affichée à l'intérieur de la cabine.

La cabine à livres sera prochainement située sur la place de la ZAC des Prés de la Colombière.

Nous remercions vivement Mr Hervé PIERRON de Ballaison qui nous l'a gracieusement offerte, ainsi que nos agents des services techniques pour sa rénovation.

Cette boîte à livres permet de profiter gratuitement d'ouvrages en libre-service. Chacun peut découvrir des œuvres ou déposer un livre pour partager le plaisir de sa lecture et favoriser ainsi l'accès à la culture.



CHARTE DE BON USAGE

MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES RÈGLES :

- 1. Déposez vos livres (maximum 5) dans la cabine pour en faire profiter une autre personne. Tous les livres en bon état sont les bienvenus.
- 2. Ne déposez pas de sacs remplis de livres ou d'autres objets (DVD, CD ou jeux). La cabine à livres n'est pas une poubelle!
- 3. La Ville de Bons-en-Chablais se réserve le droit de retirer tout livre incitant à la haine ou dégradant pour la personne humaine.
- **4.** Si vous constatez un souci, merci de bien vouloir le signaler à l'adresse **mairie@bons-en-chablais.fr.**

Cette initiative est fondée sur le civisme et le partage, merci de prendre soin des lieux pour le plaisir de tous et excellente lecture!



UNE NOUVELLE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE —

DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL UNE NOUVELLE BORNE DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES EST EN SERVICE SUR NOTRE COMMUNE.

Elle se situe rue du marché, en face du magasin « Les comptoirs de la bio ».

PLUS MODERNE QUE LA PRÉCÉDENTE, ELLE DISPOSE :

- sur un côté, d'un câble dédié « Chademo » ou « Combo » qui permet de recharger son véhicule en courant continu à 24kW
- de l'autre, d'une prise type 2 (comme l'ancienne borne) qui permet de recharger son véhicule en courant alternatif jusqu'à 22kW maximum. La puissance de la recharge dépend du véhicule.

CES PLACES SONT RÉSERVÉES À LA RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES.

Les véhicules thermiques ainsi que les véhicules électriques qui ne sont pas en phase de recharge seront mis en fourrière.



PETITE ENFANCE JEUNESSE

...

ACCUEIL LIBRE AU MÉLI-MÉLO ALJ SECTEUR JEUNES DE LA MJC CHABLAIS

ACCUEIL LIBRE (12-17 ANS) LA PAROLE DES JEUNES

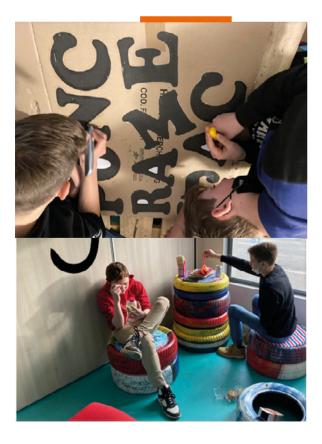
« Tous les mercredis et les vendredis, on se retrouve à la MJC.

C'est un lieu libre d'accès (sans inscription et gratuit) où l'on peut se retrouver en groupe avec ses potes pour passer des moments ensemble dans un endroit cool.

Cette semaine, on s'est retrouvé pour bricoler afin d'aménager et décorer le local ensemble.

Le reste du temps, c'est un endroit où l'on peut se divertir, il y a un baby-foot, on peut dessiner, écouter de la musique, discuter librement ou tout simplement s'amuser. »

Malo, Killian, Lorenzo, Romane, Lucas, Elise, Lucas, Tania et Elliot.





QUELQUES DATES À RETENIR:

- 17 mai : sortie du programme des séjours d'été
 21-22 mai : week-end ados au Lac d'Annecy
- 7 juin : sortie du programme des stages d'été

INFORMATIONS

mjc-chablais.com rubrique espace jeunes/vacances

aljeunes@mjc-chablais.com ou 06 41 71 73 96

MÉLI-MÉLO

178 avenue de la gare à Bons en Chablais

PETITE ENFANCE JEUNESSE

000

LA GRANDE LESSIVE ____

AVEC LE PRINTEMPS QUI ARRIVE, IL EST TEMPS DE SE LANCER DANS UNE GRANDE LESSIVE, DE SORTIR DE L'HIVER PAR UN ACTE VOLONTAIRE, ET DE MONTRER AUSSI CE QUE L'ON A SUR LE CŒUR.

La Grande Lessive® est une manifestation, créée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier, qui rassemble des collectifs des cinq continents et de près de 118 pays.

Ainsi ce sont des centaines de milliers de personnes qui participent à des opérations locales. Cette année le thème choisi est : « Ombre(s) portée(s) ».

Une source d'inspiration riche qui laisse une grande liberté créative à tous les participants. Comme précisé sur la page Internet de présentation, « L'ombre portée est l'ombre qu'un corps projette sur une surface. Cette expression désigne également son tracé ou son imitation par un moyen artistique. Le trouble ou le danger que fait peser une personne, un événement actuel ou passé, un phénomène climatique, une épidémie ou toute autre chose, incite aussi à parler d'ombre portée quand l'état et l'apparence de ce qui est montré peuvent en être affectés. »

VOIR lagrandelessive.net/la-grande-lessive/#qui

Comme vous l'avez peut-être découvert avec l'installation de cordes à linge épinglées de productions d'enfants et d'adultes, la Grande lessive a eu lieu le 24 mars à Bonsen Chablais.

C'est le fruit du travail des écoles et des associations, en lien avec les services techniques de la commune, qui a permis la réalisation, la valorisation et la mise en place de cette installation.





ÉCLAIRAGE PUBLIC

SI VOUS CONSTATEZ LE MAUVAIS FONCTIONNEMENT D'UN CANDÉLABRE

Merci de prévenir la mairie en vous présentant à l'accueil ou en appelant le 04 50 36 10 30. Vous pouvez également utiliser le module signalement de l'application CityAll.

Nous aurons besoin de la position exacte (n° de rue, intersection, point remarquable) ainsi que le nombre de candélabres en panne. Ces informations seront transmises à l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public, qui interviendra sous un mois pour un seul candélabre hors service ou dans les meilleurs délais si plusieurs candélabres sont concernés.

Nous comptons sur votre vigilance, sans cette information, il est possible que le candélabre ne soit pas réparé.



LA PROPRETÉ

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER POUR LE BIEN DE TOUS :

- Les cartons d'emballage «dit carton brun» doivent être déposés à la déchetterie intercommunale installée dans la zone des Bracots. Ils ne sont pas évacués lors du ramassage porte à porte.
- Ne pas surcharger un conteneur poubelle plein ni poser vos sacs à côté. Il doit exister un bac libre dans les environs immédiats. Si le nombre de conteneurs vous paraît insuffisant, signalez-le à la mairie.
- Les propriétaires de chien(s) doivent ramasser les déjections de leurs animaux même dans les espaces verts.

Ces règles simples aideront les services techniques à maintenir la commune propre.

NOUVELLE RÈGLE DE CIRCULATION

- Il est possible de circuler dans les 2 sens rue du marché (ZAC des prés de la Colombière). Les véhicules circulant en direction de la rue de la Praly sont prioritaires. Dans ce secteur, soyez très vigilant et adaptez votre vitesse. Présences de nombreux piétons dont beaucoup d'enfants.
- Il est interdit de tourner à gauche au niveau de l'intersection place Henri Boucher (place de la mairie) avenue Louis Armand.

Merci de respecter cette interdiction qui fluidifie le trafic dans cette zone.

LES COMITÉS DE QUARTIER

Les cinq comités de quartier sont terminés. Ce fut une rencontre riche de plus de 120 requêtes et chaque participant a pu faire entendre sa voix.

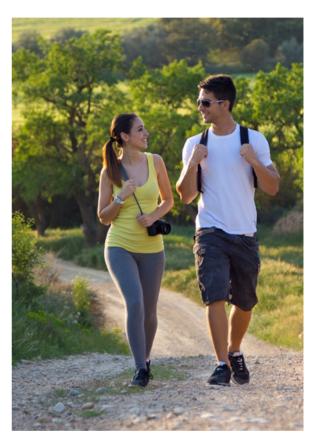
Les comptes rendus seront envoyés à ceux qui ont laissé leur adresse mail ou en feront la demande sur **citoyen@ bons-en-chablais.fr** et nous les mettrons en ligne pour consultation.



NOUS AVONS ANALYSÉ EN COMMISSION TOUTES LES PROPOSITIONS ET LES AVONS CLASSIFIÉES EN 3 CATÉGORIES.

Aucune ne sera écartée.

- 1 Celles que nos services pourront traiter assez rapidement, comme l'entretien derrière l'église de Brens ou la rue des Voirons ou la réparation des espaces jeux.
- 2 Celles qui sont de nature transversale ou qui font appel à une réflexion d'ensemble. Elles seront traitées à travers les études globales comme la phase 2 de la traversée de Langin ou par le SYANE pour des problèmes d'éclairage de la voie publique par exemple.



3 - D'autres projets, plus novateurs et importants, seront soumis à une réflexion/étude avec la concertation des citoyens volontaires, comme la réfection de chemins pédestres.

Il y a également toute une pléthore d'expressions et demandes diverses relatives aux désagréments et faits d'incivisme. La police municipale assurera la vigilance dans certains cas et nous rappellerons certaines règles du bien vivre ensemble.

RECEVOIR LES COMPTES RENDUS

citoyen@bons-en-chablais.fr



LES LOGEMENTS SOCIAUX ET LA LOI SRU ____

UN LOGEMENT SOCIAL OU H.L.M. (HABITATION À LOYER MODÉRÉ) EST UN LOGEMENT DESTINÉ À DES PERSONNES DISPOSANT DE RESSOURCES MODESTES QUI EST FINANCÉ EN PARTIE PAR DES FONDS PUBLICS.

LES DIFFÉRENTS LOGEMENTS SOCIAUX

C'est le conventionnement entre les bailleurs sociaux et l'État qui permet de caractériser un logement comme logement social et qui implique le respect de règles précises :

- Montant limité des loyers au m²
- Commission d'attribution des logements qui étudie les demandes au regard de critères précis (ressources maximales, composition du foyer, personnes prioritaires, nature du logement)
- Règles de construction : en plus des règles d'urbanisme d'autres règlementations s'appliquent afin de garantir aux occupants sécurité, accessibilité, performance thermique...

Cette convention entre l'État et les bailleurs sociaux permet aux locataires de bénéficier de l'APL (Aide personnalisée pour Le Logement) et permet aux bailleurs d'obtenir des aides.

LES LOGEMENTS SOCIAUX SONT TYPÉS EN FONCTION DE LA NATURE DU PRÊT OCTROYÉ PAR L'ÉTAT

- Le P.L.A.I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservé aux personnes en situation de grande précarité
- Le P.L.U.S (Prêt Locatif à Usage Social) correspond aux H.L.M traditionnelles.
- Le P.L.S (Prêt Locatif Social) et le P.L.I (Prêt Locatif Intermédiaire) logement destiné aux locataires dont les revenus sont trop importants pour accéder aux autres logements sociaux mais pas suffisants pour se loger dans les logements privés.

LA LOI SRU C'EST QUOI ?

La loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) dans son article 55 impose aux communes de disposer d'un taux minimum de logements locatifs sociaux (LLS) : 25% pour Bons-en-Chablais.

Attention, tous les logements sociaux ne sont pas des LLS. Par exemple, les logements sociaux non éligibles au dispositif APL et les logements intermédiaires ne sont pas des logements locatifs sociaux (LLS).

Lorsque la commune ne respecte pas ce taux de 25%, elle est dite déficitaire (c'est le cas pour Bons) et est soumise à :

- un inventaire annuel du parc de LLS, appelé inventaire SRU,
- un prélèvement annuel proportionnel au déficit de LLS, appelé prélèvement SRU,
- des objectifs triennaux de rattrapage du déficit de LLS.

En 2019 le taux de Logements Locatifs Sociaux était de 7.96% pour Bons-en-Chablais.

LES IMPACTS DE LA LOI SRU

La loi SRU a eu un effet positif incontestable : l'augmentation du nombre de logements sociaux dans les communes concernées. Si tout le monde s'accorde sur le bien-fondé de cette loi (faire face à la pénurie de logements sociaux) ce sont ses modalités d'applications et les conséquences qui en découlent qui sont plus discutables.

Même avec toute la bonne volonté des élus locaux, l'application d'un pourcentage identique pour des communes rurales, semi-rurales ou urbaines sans que le paysage soit complètement altéré/défiguré relève d'un véritable casse-tête et ne tient pas compte du territoire et de ses contraintes (forêts, montagnes...).

Le retard en nombre de logements sociaux est tel qu'il faudrait construire au moins un LLS pour 3 logements nouveaux.

Idéalement il faudrait limiter les constructions nouvelles mais le Maire ne peut pas refuser des permis de construire relevant du domaine privé s'ils sont conformes. L'enjeu est donc de rattraper le retard existant bien réel tout en respectant la mixité sociale et intégrer au mieux ces constructions de logements sociaux dans le paysage communal.

Enfin le prélèvement SRU pèse lourdement sur les budgets communaux : environ 70K€ en 2021 pour Bonsen-Chablais.

COMMENT ATTEINDRE CET OBJECTIF? VOLONTÉ POLITIQUE COMMUNE

Il est important pour la ville de respecter ou du moins de tendre à respecter cet objectif de logements sociaux afin de ne pas être déclarée en carence par le Préfet qui pourrait alors s'attribuer l'exercice du droit de préemption et reprendre la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les sanctions financières pour les communes carencées sont également très importantes.



ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE

- garantir à 100% tous les prêts des bailleurs sociaux, les inviter à augmenter le taux de logement sociaux à 30%
- négocier avec les promoteurs pour réduire le nombre de logements non sociaux
- mise en place d'une veille foncière active
- réflexion de réhabilitation des logements disponibles en LLS
- et bien sûr le travail sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

ACTIONS À METTRE EN PLACE

 échanger avec les propriétaires vendeurs pour demander aux acheteurs potentiels de prendre en compte des contraintes visuelles et d'intérêt public.

LES DERNIERS PROGRAMMES IMMOBILIERS

LES PRÉS DE LA COLOMBIÈRE (2ÈME TRANCHE):

Date du permis de construire : 2021

57 logements dont 30% de logements sociaux

L'ÉCRIN :

Date du permis de construire : 2019

142 logements dont 25% de logements sociaux

NOVALIS « BOCCARD »:

Date du permis de construire : 2021

77 logements dont 50% de logements sociaux



DEVENIR DU BOURG RESTITUTION DE L'ÉTUDE MENÉE **PAR LE CAUE 74**

C'est avec un grand plaisir que nous avons organisé la deuxième réunion publique du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) le 15 mars 2022. Hasard du calendrier, nous avons eu le plaisir de pouvoir organiser cette réunion après la levée des mesures sanitaires, permettant à tous les citovens d'accéder à la réunion. Nous remercions la soixantaine de personnes qui se sont déplacées à cette occasion.

Cette réunion publique est le troisième temps d'échange avec les citoyens, faisant suite aux questionnaire et ateliers ouverts aux habitants de mai 2021 et à la première réunion publique du 15 septembre 2021. Il s'agissait ici de l'étape finale de la première mission, à savoir doter la commune d'un schéma directeur.

Pour rappel, la commune a fait le choix de se faire accompagner pour cette vision à long terme afin d'éviter, tout d'abord, le manque d'anticipation que nous subissons à ce jour par rapport aux services publics (école, crèche, services en mairie...) puisque l'offre n'est plus en adéquation avec le nombre d'habitants mais également le mangue de vision globale du développement urbanistique de la commune.



COMME UN ALPINISTE NE PARTIRAIT PAS SANS OBJECTIF. PRÉPARATION PHYSIQUE ET MATÉRIEL, LA COMMUNE NE PEUT PAS PROTÉGER NOTRE **ESPACE DE VIE ET POURVOIR** À SES BESOINS SANS OUTIL ET VISION D'AVENIR.

LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR **ÉTABLI À L'ÉCHELLE DU BOURG SONT :**

- Elaborer une vision à long terme pour les 10 à 15 années à venir
- Améliorer le processus de programmation urbaine
- Faire vivre la participation citoyenne
- Fournir à la commune un document « cadre » matérialisant une « vision » adaptée et durable (qu'elle puisse porter ensuite auprès de tous les acteurs supracommunaux)

000

Le schéma directeur a été divisé en 6 thématiques globales qui sont interdépendantes entre elles mais permettent un focus sur 6 éléments clés.

Chaque thématique fait l'objet de présentation cartographiée et d'éléments concrets d'action à mener pour aboutir à la vision sur le long terme.

Il est impossible ici de reprendre tous les éléments de la présentation. Cependant le document de présentation de la réunion, le document détaillé de ce schéma directeur, ainsi que les 6 cartes reliées aux six thématiques seront disponibles en mairie et accessibles sur le site internet.

LES 6 THÉMATIQUES SONT

- Patrimoine
- · Paysage, trame verte et bleue
- Mobilités et espaces publics
- Habitat
- Équipements et stratégie foncière
- Activités économiques

ORIENTATION

Reconnaître, protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain de la commune; s'en servir comme outil de référence pour construire le futur.

ACTIONS

- 1. RECENSER, IDENTIFIER = produire un inventaire patrimonial à l'échelle de la commune
- 2. RENFORCER LA PROTECTION du patrimoine bâti et urbain = actions à mener dans le cadre du futur PLUI à 25 (OAP patrimoniale notamment)
- 3. PRÉSERVER l'image d'une petite ville à la campagne = implique:
- Poser une limite d'urbanisation franche = affirmer fortement le caractère inconstructible des terrains agricoles ou des espaces naturels déjà recensés action à mener dans le cadre du futur PLUI
- Préserver la silhouette urbaine = les hauteurs et gabarits des futures constructions doivent être pondérés pour laisser dominer les clochers qui sont des éléments de repère à l'échelle du bourg - action à mener dans le cadre du futur PLUI
- 4. METTRE EN VALEUR le patrimoine localisé au bourg :
- Moderniser les espaces publics
- Valoriser « l'îlot de la mappe » entendu comme ensemble urbain témoin d'histoire, et préserver son cœur paysagé
- Valoriser les sites à enjeu de protection patrimoniale (orange) : rénover/ attribuer des usages qualitatifs, privilégier une ouverture des sites au public en journée

5. FAIRE DU PATRIMOINE UN OUTIL de référence pour construire le futur = s'appuyer sur les caractéristiques urbaines et architecturales du bourg pour développer des constructions adaptées au village.

La production d'un inventaire patrimonial (action 1) a été voté au conseil du 14 mars 2022. Au-delà d'un simple inventaire, il s'agit bien de se doter des movens nécessaires pour protéger notre patrimoine au niveau du PLUI. La valorisation du patrimoine, le respect de l'harmonie architecturale sont des leviers possibles pour freiner les opérations immobilières.

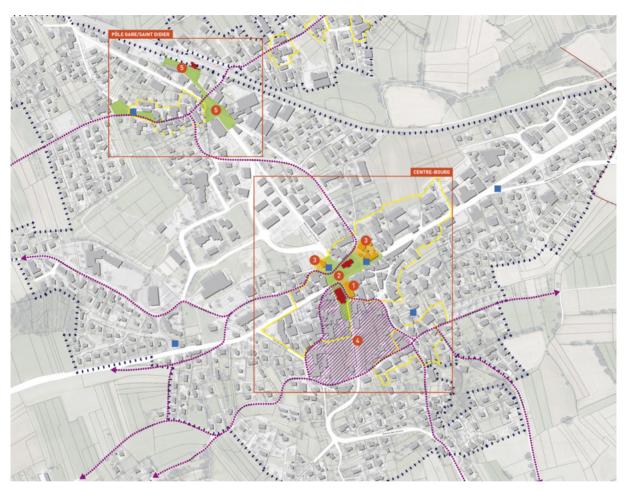
Lors de cette présentation, une large part a été laissée aux questionnements des citoyens.

Pour conclure, ce schéma directeur est un outil important pour la vision à long terme de la commune et la réponse aux préoccupations que lève l'urbanisation galopante de notre commune (architecture, patrimoine, services publics, mobilités, ville dortoir, espaces verts, etc.).

Pour reprendre le parallèle avec l'alpiniste, c'est en forme, sans blessure et en ayant atteint le sommet qu'il s'était donné pour objectif que nous voulons le retrouver...

DE MÊME C'EST SANS BLESSURE IRRÉPARABLE (« VERRUE » IMMOBILIÈRE, « CONGESTION » DES AXES ROUTIERS, « ANÉMIE » EN SERVICES PUBLICS, « DÉTRESSE » ÉCONOMIQUE ET SOCIALE!) QUE NOUS SOUHAITONS RETROUVER NOTRE VILLE À L'AVENIR. ELLE MÉRITE QUE NOUS LUI ACCORDIONS DE L'ATTENTION ET DU SOIN POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS.

VOICI, À TITRE D'EXEMPLE, LA THÉMATIQUE "PATRIMOINE"



- Encourager la rénovation de l'ancien hôtel des Voirons de façon à accueillir en socle RDC une fonction plus «animante» pour la place (retrouver l'ancienne terrasse).
- Requalifier les espaces publics du secteur église-mairie pour refaire «place» ; revoir le schéma de circulation (piétonnisation de certaines portions à étudier, reporter l'offre de stationnements publics principale hors de la place (maintenir des stationnements-minute et places livraisons).
- 3 Valoriser les sites à enjeu de protection patrimoniale (ancienne fruitière, ancien presbytère et îlot de l'ancien moulin) par une rénovation et par l'attribution de fonctions et usages dynamisants, privilégiant une ouverture des sites au public.
- Valoriser «l'îlot de la mappe» entendu comme ensemble urbain témoin d'histoire, et préserver son cœur paysagé.
- Requalifier les espaces publics du secteur parvis de la gare-parvis cœur de faubourg revoir le schéma de circulation (piétonnisation de certaines portions à étudier). reporter l'offre de stationnements publics principale hors de la place (maintenir des stationnements-minute et places livraisons).

SECTEURS DE MISE EN VALEUR PATRIMONIALE - ORIENTATIONS

- Secteur de requalification paysagère
- Secteur de requalification paysagère
- Secteur bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Petit patrimoine au titre de l'article L151-19 du CU

Recollement de la mappe sarde (1728-1738)

- → Réseau viaire ancien
- ilot de la mappe

NOS ANIMAUX

PLUSIEURS PERSONNES LORS
DES COMITÉS DE QUARTIER
NOUS ONT FAIT REMONTER
LES DÉSAGRÉMENTS QU'ILS
SUBISSENT LIÉS À DES
ABOIEMENTS, « PLEURS » DE
CHIEN DU VOISINAGE QUI SONT
LAISSÉS AU BOUT D'UNE LAISSE
LONGTEMPS DANS LA JOURNÉE.



Que nous ayons ou non un animal en notre possession, nous détenons tous des devoirs et obligations nous permettant d'être des citoyens respectueux de la loi. Découvrons ensemble lesquels.

L'article L214-1 du code rural définit l'animal comme un « être sensible » pour lequel son détenteur a le devoir de fournir un habitat aux « conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ».

Ces impératifs répondent également aux Cinq Libertés Fondamentales qui se listent comme suit :

· NE PAS SOUFFRIR DE FAIM ET DE SOIF

Le propriétaire ou celui qui a la garde de l'animal a pour devoir de le nourrir et de l'hydrater selon ses besoins.

NE PAS SOUFFRIR DE CONTRAINTES PHYSIQUES

Le propriétaire ou celui qui a la garde de l'animal a pour devoir de ne pas le contraindre physiquement ou lui faire subir des violences.

• ÊTRE INDEMNE DE DOULEURS, DE BLESSURES ET DE MALADIES

Le propriétaire ou celui qui a la garde de l'animal a pour devoir de ne pas lui infliger de douleur et se doit de le soigner lorsque nécessaire. Il lui est également interdit de lui inoculer volontairement des maladies.

- AVOIR LA LIBERTÉ D'EXPRIMER DES COMPORTEMENTS NORMAUX

Le propriétaire ou celui qui a la garde de l'animal a pour devoir de permettre à l'animal de vivre dans des conditions l'autorisant à exercer les habitudes inhérentes à son espèce et à sa race dans les conditions les plus optimales.



• ÊTRE PROTÉGÉS DE LA PEUR ET DE LA DÉTRESSE

Le propriétaire ou celui qui a la garde de l'animal a pour devoir de ne pas le placer dans une situation génératrice de peur, de crainte et de détresse pour lui.

En cas de transgression de l'une de ces règles, il appartient à chacun de notifier rapidement toute situation dangereuse ou néfaste pour l'animal aux associations de protection animale ou à toute autorité compétente.

L'idée n'est pas ici d'encourager une forme de délation, mais bien de prendre conscience qu'au-delà du bruit gênant pour le voisinage, c'est un animal qui souffre. Nous encourageons tout citoyen à engager un dialogue direct quand cela est possible. Parfois les situations peuvent être rapidement résolues.

Pour plus d'informations, pour obtenir de l'aide en tant que propriétaire d'animaux ou non, nous vous invitions à contacter la SPA :

la-spa.fr/maltraitance

ANTENNE LOCALE DE LA SPA

Animaux-Secours le Refuge de l'Espoir 284 route de la Basse Arve 74380 ARTHAZ Pont Notre Dame 04 50 36 02 80 animaux-secours.fr

PROJETS EN COURS

...

UNE PISTE CYCLABLE BRENTHONNE - BONS

APRÈS PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDE, LA PISTE CYCLABLE « BRENTHONNE - GENDARMERIE DE BONS-EN-CHABLAIS » VA BIENTÔT RENTRER DANS SA PHASE ACTIVE

Les travaux devraient débuter au second semestre 2022 et durer 1 an pour un coût total estimé à 2 400 000 € HT réparti entre les 2 communes soit 1 650 000 € HT pour Brenthonne et 750 000 € HT pour Bons-en-Chablais. Le département prend en charge 80% de l'ensemble des travaux, soit 1 920 000 € HT.

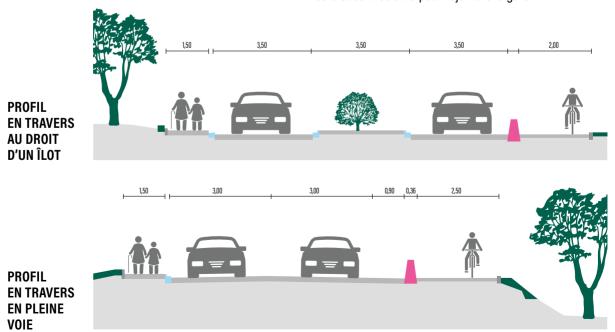
Cette piste débutera coté Brenthonne à la sortie de la commune, en continuité de la voie verte traversant le village, et se terminera au rond-point de la gendarmerie de Bons-en-Chablais.

Cette nouvelle voie longera, coté lac, la route de Thononles-Bains (RD 903). Elle sera séparée de la route par un mur en béton désactivé ou une glissière en bois. 3 îlots sécuriseront la traversée de la route départementale pour les piétons. Coté montagne, un trottoir sera réalisé sur l'ensemble du parcours. Pour encore plus de sécurité, les panneaux de fin de commune seront déplacés afin que l'ensemble de la piste soit en agglomération.

Nous profiterons de ces travaux pour enterrer les réseaux.

En phase provisoire, il sera possible de continuer en direction de la mairie, via le chemin de Courson, le chemin de la Boutassière et l'impasse du Léman pour ressortir sur l'avenue du même nom au niveau de l'ancienne école de musique. De là, les cyclistes pourront continuer en direction de la gare et du collège via la nouvelle piste cyclable longeant la ZAC des Prés de la Colombière.

Dès cette année, des études seront réalisées pour relier le rond-point de la gendarmerie au collège via la rue de la Praly, la ZAC des Prés de la Colombière, les rues du Sport, de l'Avenir, du Châtelard et des Romains. Ce nouvel axe sera aussi très utile pour reioindre la gare.



VIE ÉCONOMIQUE



BIENVENUE SUR LA COMMUNE



C'EST AVEC GRAND PLAISIR QUE NOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE À...





Chauffage sanitaire

88 A. rue de l'Abreuvoir 04 50 39 48 05 Reprise de l'entreprise de Monsieur Maurice Lavy



Coralie WII K

Coach certifiée ICI (Institut de Coaching International) 06 23 13 27 85 lemancoaching@outlook.com

COMME À LA MAISON

Repas livrés à domicile ou sur le lieu de travail

VIRGINIE POGGI 06 35 15 70 67

O Comme_a_la_maison_bons

f Comme à la maison

⊕⊕ BOIS OPTICIEN

Votre opticien déménage, retrouvez-le 9 place de la Colombière 04 50 95 88 57

CRÉER SON PROPRE EMPLOI —

Dans les porteurs de projets de création d'entreprise que nous avons recu en mairie à Bons-en-Chablais, nombreux sont ceux qui souhaitent créer leur emploi à domicile. Jobs d'appoint, entrepreneurs du web, création d'emploi à domicile, « petits projets », autoentreprise... Le nombre de créateurs d'entreprise a augmenté. Créer son propre emploi ? Et pourquoi pas ?

Entre choisir un emploi par défaut ou aucun emploi du tout. certains ont privilégié la création de leur propre emploi. Mais encore faut-il vivre de son activité professionnelle.

CRÉER SON EMPLOI À DOMICILE

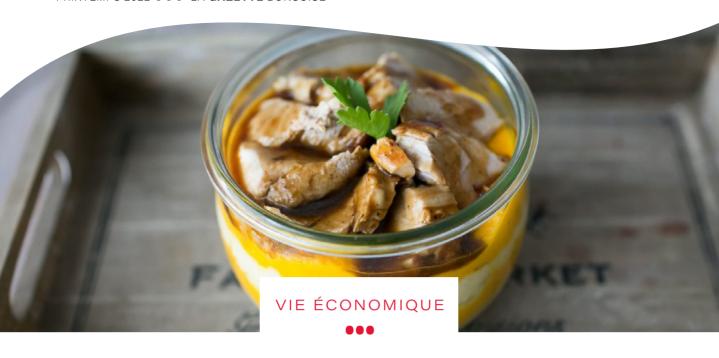
Certaines personnes créent leur propre emploi pour optimiser la gestion de leur vie professionnelle-vie familiale. Décider de créer son emploi à domicile pour maîtriser ses horaires et éviter les heures perdues en transport peut être une solution. Là encore, il va falloir réfléchir à un proiet viable si vous souhaitez créer une entreprise.

Car il ne suffit pas d'avoir l'idée, il faut aussi étudier les débouchés possibles et comme pour toute entreprise, s'informer et réaliser son plan de financement.

Bien sûr comme toujours la motivation est d'abord requise. Mais s'assurer du soutien d'un organisme spécialisé dans l'accompagnement à la création d'entreprise peut être très utile.

VOUS POUVEZ AVOIR LE SOUTIEN ET LE CONSEIL DE L'AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS

Zone Industrielle de Vongy 89. Chemin de la Ballastière 74200 THONON-I FS-BAINS.



POUR ÊTRE CONCRET, VOICI LE TÉMOIGNAGE D'UNE BONSOISE QUI A CRÉÉ SON ACTIVITÉ À DOMICILE

Je m'appelle Virginie Poggi, mariée et maman de 3 enfants, je suis originaire du sud et nous sommes installés à Bons-en-Chablais depuis 9 ans. J'aime être en contact avec la nature, les gens et j'adore cuisiner et tester des nouvelles recettes. J'ai grandi

dans une famille méditerranéenne où la cuisine a toujours eu son importance : elle était signe d'amour, de partage, de rassemblement et de tradition. Ce sont ces valeurs que je souhaite transmettre à travers ma cuisine.

2020, En iuillet termine une expérience de responsable d'équipe commerciale fatiguée, et avec cette impression d'avoir eu du mal à tout gérer (travail, famille, maison). Lors de discussions devant l'école, je me rends compte que je ne suis pas la seule et j'émets l'idée de proposer des repas pour soulager le quotidien très chargé des familles d'aujourd'hui.

Après quelques mois de réflexion, d'organisation et de formation, « Comme à la maison » est créé en novembre 2021.

Je propose des repas gourmands, généreux, équilibrés et familiaux qui sont livrés, à domicile ou sur le lieu de travail, sur Bons-en-Chablais dans une démarche écoresponsable. Le repas est livré dans un contenant en verre que je récupère lors d'une tournée de livraison ou lors d'une autre commande.

Un partenariat va être mis en place avec l'épicerie Obocoloco de Langin pour y déposer les plats pour les personnes ne vivant pas sur Bons-en-Chablais ainsi qu'un partage de fournisseur par la suite.

> Le but de cette activité ? Rendre service, soulager et réconforter les habitants de Bons à travers ma passion pour la cuisine.



COMME À LA MAISON

06 35 15 70 67
Comme_a_la_maison_bons
f Comme à la maison

VIE ÉCONOMIQUE



DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL

Le 31 janvier 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à décidé d'instaurer un droit de préemption commercial dans les zones du centre bourg, de Saint Didier et de Langin.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique économique dans l'objectif de favoriser le maintien et la diversification des activités commerciales et artisanales de proximité. Le maintien et le renforcement de l'offre commerciale et artisanale sur la commune sont précieux pour l'attractivité du territoire, la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie.

PROLONGATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA RÉGION

Ce dispositif permet de financer le développement, la rénovation ou la création d'un point de vente. Sont éligibles les activités commerciales et artisanales de proximité des zones des Prés de la Colombière, des avenues du Jura et du Léman.



DÉPÔT ET INSTRUCTION DU DOSSIER

Déposer votre demande sur le site de la région, économie, aides financières, AIDE CLASSIQUE À L'INVESTISSEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT – Financer mon investissement « Commerce et artisanat ».

La demande de subvention sera déposée soit en version papier par courrier ou à l'accueil de la mairie ou par mail. Le règlement de ce dispositif est disponible sur demande à la même adresse mail.



ACCÈS AU SITE AURA POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE



EMAIL: economie@bons-en-chablais.fr



LA SCÈNE CULTURELLE



MARDI 01 MARS, LE SPECTACLE « J'AI SAIGNÉ », TEXTE AUTOBIOGRAPHIQUE DE BLAISE CENDRARS ET INTERPRÉTÉ PAR JEAN-YVES RUF ÉTAIT PROGRAMMÉ À BONS-EN-CHABLAIS PAR LA MAISON DES ARTS DU LÉMAN.

JJ

Les spectateurs pénètrent dans la salle des fêtes : pas de scène, pas de chaises. La grande salle semble vide. Pourtant, la représentation a bien lieu. Il faut tout d'abord s'orienter vers l'espace de représentation en se faufilant entre les grands rideaux noirs pour découvrir un univers sobre, sombre, presque inquiétant : une carcasse d'un très vieux lit d'hôpital, une chaise, un petit guéridon avec un pichet et un verre.

Chacun s'installe sur les gradins qui masquaient ce décor à nos premiers regards. Une soixantaine de personnes prennent place et écoutent le texte de Blaise Cendrars pendant plus d'une heure. Interprétant tous les personnages, Jean-Yves Ruf nous entraîne dans un hôpital accueillant des grands blessés de la Première Guerre mondiale.

Le texte très imagé, mais également l'interprétation de l'artiste nous glacent, nous émeuvent, nous terrorisent même, tant la bêtise des uns et la souffrance des autres ne nous sont pas épargnés. Pourtant c'est bien l'espoir qui

l'emportera en fin de spectacle : l'empathie des soignants, la force des blessés, la volonté de rester debout, vivant...

C'est peu dire que ce texte est toujours d'actualité quand on regarde le monde ces dernières années.

Une programmation audacieuse mais qui a séduit le public.

Blaise Cendrars (1887-1961) est un écrivain suisse, naturalisé français suite à son engagement dans le conflit de 1914/1918, duquel il ressortira amputé d'une partie de son bras droit.

L'œuvre de Blaise Cendrars, poésie, romans, reportages et mémoires, est placée sous le signe du voyage, de l'aventure, de la découverte et de l'exaltation du monde moderne où l'imaginaire se mêle au réel de façon inextricable.

fr.wikipedia.org/wiki/Blaise_Cendrars

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE

AU SEIN DU QUAI DES ARTS, L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET DANSE DE BONS-EN-CHABLAIS (EMMTD) EST UN LIEU MAJEUR D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET PROPOSE UN LARGE CHOIX D'ACTIVITÉS DISPENSÉES PAR UNE ÉQUIPE DE 24 PROFESSEURS DIPLÔMÉS ET INVESTIS POUR TRANSMETTRE À PRÈS DE 400 ÉLÈVES LA PASSION ARTISTIQUE.

Associée à l'équipe pédagogique de l'école élémentaire de Bons-en-Chablais, l'EMMTD joue également un rôle important dans le dispositif « Orchestre à l'École » et « Musique à l'École ».

LES ACTIVITÉS À VENIR

Le croisement des compétences et des esthétiques entre nos diverses disciplines sera notamment mis en œuvre lors de nos deux représentations « phare » de fin d'année :

« DANSE AU QUAI DES ARTS » (4 juin)

Nos petits et grands danseurs de danse Modern-Jazz, danse Classique, Tap Dance/claquettes, de Street Dance, Break Dance et danse Contemporaine seront rejoints par nos élèves musiciens pour raconter ensemble une histoire artistique ayant pour thème nos voyages intérieurs et extérieurs, regroupés sous le titre « Le tour des mondes... en 80 pas de danse ».

Création, grâce et sensibilité mettront en valeur le travail de toute une année des quelques 250 élèves participants, enfants et adultes, pour lesquels ce spectacle annuel reste toujours un moment magique.

« MUSIQUE AU QUAI DES ARTS » (17 -18 juin)

Les élèves des classes de chant, de flûte traversière, de formation musicale, de théâtre et danse ont travaillé ensemble tout au long de l'année guidés par leurs professeurs pour la réalisation d'un projet de spectacle commun où chant, musique et théâtre s'entremêlent.



LES PROJETS SOCIO-ÉDUCATIFS

L'EMMTD met en place et travaille à de futurs projets socio-éducatifs.

LE PROJET « MUSIC'BOX » AU COLLÈGE De Bons-en-Chablais

Ainsi, nous avons pu réaliser en partenariat avec le collège François Mugnier de Bons-en-Chablais, le projet intitulé « Music'Box »

L'objectif de ce projet étant d'enrichir l'horizon culturel des élèves et de participer à leur parcours culturel musical.



Ainsi, durant 2 mois, nos professeurs de musique ont proposé différents concerts gratuits aux collégiens de Bons-en-Chablais afin de leur faire découvrir la musique « en live » et la richesse de sa diversité.

Ces concerts étaient présentés aux élèves au sein de leur établissement scolaire durant leur pause méridienne offrant à tous un accès facile et ludique à la culture musicale et rendant ainsi la musique ouverte et accessible à chacun.

Les styles musicaux dans toute leur diversité ont été représentés : Pop/Rock, Classique, Jazz, Musiques du Monde, et interprétés par une grande variété d'instruments : harpe, piano, flûte traversière, batterie, guitare basse, trompette, accordéon, tuba, trombone, hautbois.

Le crédo de notre école « La passion de l'art, le partage des savoirs » s'est parfaitement illustré dans la réussite de ce projet, continuant à nous motiver dans cet objectif qui est l'accès à la culture pour tous les enfants. GRÂCE À LA PASSION DE LA
TRANSMISSION DE L'ART DE
NOTRE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE,
GRÂCE À SON ENTHOUSIASME,
GRÂCE À LA CURIOSITÉ ET À
LA SOIF D'APPRENDRE DE NOS
ÉLÈVES ET GRÂCE AU SOUTIEN
DES PARENTS, DU PUBLIC ET
DE NOS ÉLUS, NOTRE ÉCOLE
CONTINUE SON CHEMIN ET
CONTINUE À ÉVOLUER.
MERCI À TOUS!

Notre présence sur les réseaux sociaux vous tient informés de notre actualité.

SUIVEZ-NOUS!

emmtdbons
f Emmtd Bons En Chablais

•••

LA FÊTE DE LA MUSIQUE A BESOIN DE MUSICIENS

En prévision de l'organisation de la fête de la musique à Bons-en-Chablais, qui se tiendra le 25 juin 2022, la commune fait un appel aux mélomanes de tous genres qui souhaiteraient participer à cet événement pour animer l'après-midi avant la soirée organisée par le comité des fêtes.

Ainsi, si vous êtes musiciens. nes ou chanteurs.euses prêts.es à vous produire devant des passants ou sur scène devant un public pour vous faire connaître ou simplement pour l'amour de l'art, nous vous remercions de nous envoyer une proposition de participation avec une présentation de votre musique par mail.

Vous pouvez également utiliser cet email pour proposer votre aide à l'organisation de cette journée en amont et/ ou pour le jour J.

L'organisation de cet après midi festive dépendra du nombre de propositions que nous recevrons !

APPEL AUX MUSICIENS ET BÉNÉVOLES!

s.huber@bons-en-chablais.fr

MARCHÉ DES 4 SAISONS PRINTEMPS ——

Le marché des 4 saisons s'est tenu dimanche 20 mars, premier jour du printemps 2022, sous un soleil de printemps généreux. Plusieurs centaines de Bonsois se sont donnés rendez-vous sur la place des Prés de la Colombière pour l'édition de printemps du marché des 4 saisons organisé par la commune.

40 exposants producteurs, fleuristes, brasseurs, artisans ont accueilli les visiteurs, un public plutôt familial.

Gilles Houdu, de Jardin et Nature a donné des conseils individualisés et a animé un atelier tout au long de la journée. Ainsi, 21 nichoirs ont pu être réalisés par les enfants.

La médiathèque municipale est sortie des murs pour proposer des ouvrages consultables sur place sur le thème du Printemps.

Pour le CCAS, douze bénévoles et élus municipaux ont offert à plus de trois cents de nos anciens un kit de jardinage.

Enfin l'association Hema-Diot-Logie vous a proposé boissons et repas à la buvette de la halle du marché tout au long de la journée.

Merci à tous pour votre participation généreuse. Rendez-vous pour l'édition d'été!



•••

ACTUALITES DE LA MÉDIATHÈQUE __

ADIEU MASQUE ET PASS VACCINAL! DEPUIS LE 14 MARS, NOUS VOUS ACCUEILLONS À NOUVEAU SANS RESTRICTION À LA MÉDIATHÈQUE. CE RETOUR À LA NORMALE PERMETTRA À TOUS DE SE RETROUVER POUR DES MOMENTS D'ÉCHANGES, DE CONVIVIALITÉ ET DE DÉCOUVERTES AUTOUR DES LIVRES.

Des nouveautés sont installées sur les rayons très régulièrement, nous vous invitons à venir les découvrir au secteur adulte et au secteur jeunesse, mais attention, de temps en temps les rayons se déplacent...
Ouvrez l'œil!

LES ANIMATIONS QUI VOUS SERONT PROPOSÉES CETTE ANNÉE

(sous réserve de modifications) :

POUR LES PLUS JEUNES

- Prix littéraire la Vache qui Lit
- Ateliers philo un mercredi chaque mois et une exposition thématique en septembre (avec le concours de Savoie-Biblio)
- Ateliers manga en avril et en octobre
- · Ateliers anglais en avril, mai, septembre et décembre
- Animation « Les expressions françaises vitaminées » en juin, suivie d'une exposition pendant l'été
- · Spectacle de Noël

Sans oublier les animations scolaires et l'accueil des tout-petits!

ET POUR LES PLUS GRANDS

- Comité de lecture : rencontres entre lecteurs chaque trimestre
- Prix littéraire du Festival du Premier Roman
- Exposition Polar « Qui a refroidi Lemaure ? » (avec le concours de Savoie-Biblio)
- Accueil d'auteur de polar en novembre
- Dictée apéro
- Atelier kirigami
- Causerie-conférence sur l'usage des simples (plantes médicinales)
- Soirée Contes et Légendes des Pays de Savoie à l'occasion de La Nuit est Belle - 23 septembre



Prix littéraire du Festival du Premier Roman

PRIX LA VACHE QUI LIT

Lisez, votez et rendez-vous le 24 août 2022 pour découvrir le lauréat du prix La Vache qui lit 2022.





LA MAISON AUX SECRETS





ACTUALITÉS

bons-en-chablais.fr Onglet Médiathèque

SERVICE DRIVE

Vendredi après-midi et samedi matin



PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA MJC CHABLAIS _____

« SOIS TOI ET T'ES BELLE » (théâtre et chansons)

En Cie de Soi

Ce spectacle décapant propose d'interroger les inégalités homme-femme, les codes de représentations du féminin et du masculin et d'inverser les rôles...

Le tout, avec humour et émotion!

__

Mercredi 11 mai 2022 | 16h | Salle des fêtes de Loisin À partir de 5 ans / 45 minutes

« LE P'TIT CIRK » (cirque contemporain)

Cie Commun Accord

Elle, Lui et une valise.

Cette valise, c'est leur vie, leur petit cirque! Et chaque fois qu'ils l'ouvrent, il en sort un numéro incroyable!

Entre jonglerie, magie, acrobaties, clown et poésie, ce petit cirque plein de surprises n'a rien à envier aux plus grands....

--

Mercredi 8 juin 2022 | 16h | Salle des fêtes de Ballaison Tout public / 50 minutes

LES RDV DU SAMEDI

La MJC propose des ateliers parents-enfants, mais aussi des ateliers adultes les samedis matins tout au long de l'année!

À VENIR

- RDV parents-enfants arts plastiques le samedi 7 mai et cuisine le samedi 14 mai.
- RDV adultes sophrologie le samedi 21 mai et qi gong le samedi 11 juin.

INFOS ET RÉSERVATIONS

mjc-chablais.com



CSL - COURS DE LANGUES ÉTRANGÈRES



Edmund de Waal

Quelle richesse en effet de pouvoir communiquer et s'exprimer dans la langue du pays que l'on visite!

À l'heure où les langues étrangères ont pris une place prépondérante dans notre société, nos connaissances linguistiques sont aujourd'hui un véritable « plus » qu'il s'agisse du domaine professionnel ou de nos loisirs.

La mondialisation, l'aisance dans nos déplacements à travers la planète font que l'apprentissage des langues est devenu nécessaire voire indispensable pour décrocher un emploi ou se différencier.



Marielle FERNANDEZ-HUGONIN côtoie des personnes d'horizons très différents : des élèves ayant besoin de soutien, des actifs voulant se perfectionner, des retraités avides de connaissances, d'autres voulant s'intégrer en apprenant la langue de Molière. Ils ont tous un facteur commun : l'envie d'apprendre et une solide motivation !

Depuis son plus jeune âge, passionnée par l'enseignement, Marielle a décidé de partager et transmettre son savoir, son but ultime et sa plus grande satisfaction étant le progrès de ses élèves.

Dans le cadre associatif du Club de Sports et Loisirs, elle propose donc des cours d'anglais, d'italien et d'espagnol en groupe à la mairie de Bons-en-Chablais, toute l'année sauf pendant les vacances scolaires.

Les supports d'apprentissage sont d'autant plus variés : articles de presse, littérature, films, chansons, sans oublier la grammaire. Elle privilégie l'oral et vous mettra à l'aise et en confiance.

Bons-en-Chablais étant jumelée avec Castione della Presolona, une ville du Nord de l'Italie, pourquoi ne pas apprendre ou réviser son italien et pouvoir ainsi franchir la frontière et mettre en pratique ses connaissances linguistiques?

MARIELLE FERNANDEZ-HUGONIN

06 31 30 50 90 ecole.poliglota@gmail.com

LANCEZ-VOUS!

2 essais gratuits sont possibles avant votre inscription, alors, au plus grand plaisir de vous rencontrer!

•••

HAPKIDO JIN JUNG KWAN

VENEZ DÉCOUVRIR L'HAPKIDO JIN JUNG KWAN (JJK) AU CLUB DE BONS-EN-CHABLAIS!

L'Hapkido JJK est un art martial traditionnel coréen d'autodéfense basé sur des situations réelles d'agressions. Le style JJK peut être traduit comme « l'école de l'enseignement véritable ».

Très riche en diversité technique, il permet de développer souplesse, cardio, coordination, persévérance et confiance en soi.

Les cours sont composés d'un échauffement, de coups de pieds, de chutes, de frappes de jambes et de techniques propres au niveau de chaque élève, plus de 3600 techniques existantes. Chaque ceinture représente un grade qui est validé par l'acquisition de techniques.

Ouvert à toutes et tous, plusieurs cours d'essai possibles... N'hésitez pas à nous rejoindre le mercredi de 18h30 à 20h30 au Dojo de la salle des fêtes de Bons-en-Chablais.



SUIVEZ-NOUS!

o hapkidojjk_bons_en_chablais

LA FÊTE DE LA MUSIQUE AVEC LE COMITÉ DES FÊTES ET L'HARMONIE MUNICIPALE

Après 2 ans d'absence, la Fête de la Musique sera de retour à Bons-en-Chablais le samedi 25 juin, sous la Grenette, Place de la Gare, dès 18h30, organisée par le Comité des Fêtes et l'Harmonie Municipale.

Le programme n'est pas encore tout à fait finalisé mais vous aurez le plaisir d'y retrouver dans le désordre : The Green Mice, Janie Doe, Na+Na, Nad & Co et peut être encore une petite surprise...

La restauration sera assurée par 5 à 6 foodtrucks partenaires à savoir : Food de Rue, Les Pâtes à Papa, Jo Food Truck et Croque & Nous ! Vous aurez ainsi un panel de choix varié qui régalera tous les gourmands.

L'Harmonie et le Comité des Fêtes, eux, s'occuperont d'étancher les petites soifs avec leurs buvettes, bar à cocktail et bar à champagne.

Nous nous réjouissons de toutes et tous vous retrouver pour un moment festif et convivial en plein air !

•••

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - ENSEMBLE POUR NOS ENFANTS!

L'APE est l'Association des Parents d'Elèves de l'école primaire de Bons-en-Chablais (les deux maternelles et l'école élémentaire) qui regroupe plus de 573 élèves cette année...

Son rôle est de participer à la vie de l'école, de défendre les intérêts de nos enfants et de représenter tous les parents de l'école. Nous sommes un interlocuteur privilégié entre les différents partenaires éducatifs (direction, mairie, FOL, ...).

Nous sommes présents pour répondre aux diverses questions des parents, prendre en compte leurs suggestions sur le bon fonctionnement de l'école ou tout simplement pour venir en aide aux parents rencontrant des difficultés. Nous organisons aussi quelques manifestations dans l'année tel que le goûter de la différence.

NOTRE CHAMP D'ACTION DÉPEND ESSENTIELLEMENT DE LA MOBILISATION DE TOUS!

À ce titre, nous organisons durant l'année des réunions avec les parents volontaires afin de travailler sur différents groupes de réflexion sur des thèmes essentiels.

L'objectif est d'échanger de manière conviviale sur les sujets évoqués en début d'année et de trouver des solutions pour améliorer la vie de nos enfants au quotidien.

Les thèmes abordés sont, par exemple, la sécurité aux abords de nos écoles, le climat scolaire, le bon maintien de la communication entre tous les partenaires, le restaurant scolaire, la pause méridienne ou encore le goûter de la différence.

TOUS LES PARTENAIRES OEUVRENT DANS UN BUT COMMUN : LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES ENFANTS ET NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE IMPLICATION POUR CELA!



Si vous avez des questions ou souhaitez nous connaître, n'hésitez pas à nous envoyer un message et nous nous ferons un plaisir de vous répondre!

NOUS CONTACTER

apebonsenchablais@gmail.com





UNE CANTATRICE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DES VOIRONS

L'école de musique des Voirons, fondée en 2005, et régie par l'association « Un zeste de musique », a recruté en 2020 une cantatrice pour donner des cours de chant.

Depuis, de nombreux élèves se sont inscrits, et pour cause, les talents de Cindy Favre-Victoire :

Cantatrice soprano qui a étudié le chant lyrique, elle a suivi ses études au conservatoire de musique de Genève, et a obtenu sont bachelor en 2018.

Grâce à sa technique vocale, elle permet aux élèves de se surpasser dans la justesse, l'interprétation, la respiration et l'aspect corporel.

Passionnée par les musiques du XVIIe et XVIIIe siècle, elle s'est spécialisée en chant baroque, ce qui lui a permis d'intégrer le Chœur de chambre de Namur (en Belgique), et la Compagnie musicale Rhin-Rhône. Elle a interprété tout récemment à la maison de la radio à Paris « Les Vêpres » de Monteverdi.

Son savoir lui permet d'aborder tous les styles avec ses élèves, en travaillant au cas par cas en cours particulier le répertoire souhaité, allant de la musique actuelle au chant classique.



L'école de musique des Voirons propose des cours de piano, guitare, accordéon, ukulélé, basse, éveil musical dès 3 ans, et est fière de pouvoir proposer aux élèves des cours de chant de qualité grâce à Cindy Favre-Victoire.

L'AVANT-GARDE DE BONS-EN-CHABLAIS _

L'avant-garde Bons-en-Chablais Football attache beaucoup d'importance à la partie éducative de son activité.

Éduquer, transmettre des valeurs fortes (solidarité, amitié, respect, convivialité et plaisir), c'est depuis toujours la principale vocation de l'AGB.

Pour aller plus loin encore dans cette démarche, le club crée 2 nouvelles commissions pour développer des projets auprès des jeunes du club et envers un public extérieur au Club.

- AGB Solidaire
- · AGB se met au vert

L'AGB SOLIDAIRE

Répond à notre volonté de donner du bonheur aux enfants et à d'autres personnes en situation de handicap ou à des personnes isolées.









NOUS AVONS DÉJÀ 2 PROJETS À MURIR

- Organiser des rencontres entre nos jeunes et les pensionnaires des EHPAD.
- Permettre à des personnes en situation de handicap de participer à des séances de sport encadrées par nos éducateurs professionnels.

Une sympathisante du Club, Mme Cindy Lançon a la gentillesse de nous accompagner dans cette démarche. Cindy travaille pour un EPI, Etablissement Public pour l'intégration à Genève et possède l'expérience pour nous aider dans cette démarche. Elle pilotera nos projets avec un bénévole du club.

L'AGB SE MET AU VERT

C'est la volonté d'accompagner le mouvement écologique de notre société. L'AGB a adhéré en février 2022 à l'association Football Ecologie France qui va nous aider dans cette démarche.

football-ecology.org

Pour ces 2 commissions nous avons besoin de votre aide pour que nous passions aux actes rapidement et efficacement. Aucune connaissance du foot ou du sport n'est requise!

Il faut avoir envie de donner un peu de son temps pour les autres. Le bénévolat c'est merveilleux et nous vous invitons à rejoindre la grande famille de l'AGB.

Si ces sujets vous parlent, Alors rejoignez-nous!!

NOUS CONTACTER

dpoilane@agbfoot.fr 06 64 07 04 65

•••

NOS TOPONYMES AUSSI RACONTENT NOTRE HISTOIRE

PARTIF 2

66

TOPONYMES QUI LAISSENT ENTREVOIR DES ASPECTS DE LA VIE OUOTIDIENNE AU MOYEN-ÂGE

JJ

À cause de l'insécurité ambiante, l'habitat était regroupé dans ce que l'on appelait des « bourgs », situés près d'un lieu de refuge, maison-forte ou forteresse, et souvent protégés par un retranchement.

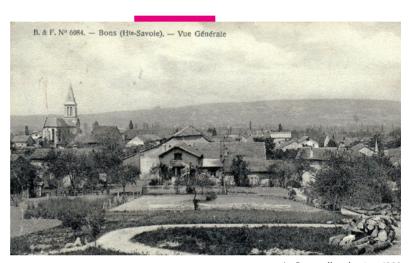
EN TÉMOIGNENT 4 LIEUX-DITS

Notre « **bourg-d'en-bas** », jouxte la maison-forte des nobles de Bons, qui gardait la voie directe venant de Genève par Hermance et Brens. Proche d'une maison-forte située aux Clefs, « **le Bourg-d'en-haut** » était traversé par une autre voie qui reliait les forteresses de Bonne et des Allinges, et sur le même itinéraire, entre

Graizier et le Chamenard, sur le petit plateau accroché au flanc nord de la colline dominée par le château de Langin, le Bourg-de-Langin, en patois « le Bò » : il y existait encore 7 maisons en 1730. Enfin sur le côté est de cette colline, audessous des Granges, le toponyme « le bourg-d'avaux » garde le souvenir d'un groupe d'habitats qui fut peut-être anéanti par l'éboulement parti du « Creux de Haute-Pierre » (vers 1258 ?).

INSTALLATIONS SEIGNEURIALES

Certains lieux-dits attestent des constructions ou installations seigneuriales éparses dans le terroir : ainsi « le Châtelard » (du latin *castellarem, qui désigne un ancien fortin en bois ou en pierre, élevé près d'une voie de circulation, souvent sur un site romain) ; le lieu-dit « la Grange du Lieu » (vers l'Ehpad de la Roselière), signalait une possession (jusqu'à l'occupation bernoise de 1536) de l'abbaye cistercienne de ce nom, située près de la gare actuelle de Perrignier . Autres toponymes en lien avec des biens seigneuriaux : « Très (au-delà de) -la-Grange », et, évidemment, Les Granges (de la forteresse de Langin) ; les Puèpes (qui sont les pentes qui rendent difficile l'accès à ses murailles).



Le Bourg-d'en- haut en 1900

Apprécions le toponyme évocateur de la vie quotidienne de l'épouse du Seigneur de Langin : « la place à la dame », attaché à un lieu ensoleillé proche du château et d'où la vue est dégagée sur la chaîne des Voirons et la plaine : sans doute la dame de Langin aimait-elle y venir filer avec ses suivantes.

NANT DE LA FOLLAZ

On connaît le nom du ruisseau qui traverse le bourg de Bons, la Folle, qui prend sa source dans les hauteurs de Marclay. Il était naguère désigné par l'expression complète « Nant de la Follaz », qui permet de retrouver l'origine de cet hydronyme : le « nant », appellation de racine celtique du ruisseau, fréquente en Savoie, qui, par biefs dérivés, mouvait autrefois les roues des « artifices » seigneuriaux des Clefs et de la place de Bons : moulins, scies et battoir à chanvre, autrement dit le « fouloir », en patois la follaz, sous la meule tournante de laquelle on plaçait les bottes de filasse de chanvre pour les assouplir, avant le cardage et le filage, à la quenouille ou au rouet... Une retenue d'eau liée à ces artifices est rappelée par le toponyme l'Etang situé en amont du moulin seigneurial des Clefs).

...



Bief du moulin des Clefs dn 1900

AUTRES TOPONYMES TÉMOINS :

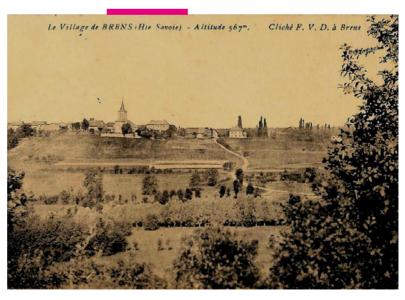
« la Colombière » (où étaient nichés pigeons et colombes destinés aux chasses, aussi privilège seigneurial, des nobles de Bons... Leur maison-forte, qui deviendra au XVIIe siècle l'îlot Cortagier, de la maison Carrier à l'agence Poirier d'aujourd'hui, surveillait l'accès au-bourg-d'en-Bas de la voie venant de Genève (la rue de la Poterle actuelle).

Cette Poterle est un toponyme-fossile de cette demeure seigneuriale et désigne le champ auquel on accédait depuis une porte (du latin : *posterula, située à l'arrière de cette maison) et qui en a pris le nom.

Autres lieux-dits en lien avec la féodalité : « la Contamine » (il y en a plusieurs à Bons-en-Chablais), du latin con-dominium, bien du domaine utile seigneurial ; « Les Fourches » (près de la Crossette de Choulex) : ce nom témoigne de la présence en ce lieu limite de la seigneurie de Brens des fourches patibulaires ou gibet, lieu d'exécution, aussi éloigné des fenêtres de la demeure seigneuriale que proche, pour l'exemple, d'une route fréquentée (celle de Genève à Bons par Hermance et Brens).

Autre lieu d'exécution seigneurial destiné aux décapitations ou amputations : **le Plot**, petite parcelle ainsi nommée dans le cadastre de 1730, sise au-dessus de Bons.

À suivre Denis Lavy



Crossette de Brens vue des Fourches

JEU

000

BONS, BRENS, OU SAINT-DIDIER?

RETROUVEZ LA PHOTO CORRESPONDANTE À CHACUN DE CES QUARTIERS!







Réponse dans le prochain numéro.

RÉSULTAT DU JEU DE LA GAZETTE D'HIVER



Mais où sont donc passées les voies A, B et C?

La gare de Bons-en-Chablais est située au KM 186,500 de la ligne Longeray-le Bouvret (N° 892000).

Il s'agit d'une voie unique banalisée électrifiée en 25000 volt alternatif. 50 hertz la vitesse du segment Annemasse Evian est de 115 KM/H.

L'ensemble de cette ligne est télécommandé par un poste à grand rayon d'action (PGRA) situé en gare d'Annemasse. Les gares intermédiaires de la ligne, Valleiry, St Julien, Machilly, Bons-en-Chablais et Perrignier sont exploitées selon le principe de la voie directe (VD) et voie d'évitement (VE). Ce n'est pas le cas pour les gares d'Annemasse, Thonon et Evian qui ont donc une numérotation alphabétique.

Dans l'exploitation « Voie Directe » « Voie d'Evitement », la voie directe est privilégiée et les trains circulent à la vitesse de ligne soit 115KM/H alors que la voie d'évitement est, elle, limitée à 60KM/H.

Vous l'avez compris les Voies A, B et C n'ont jamais existé. VD voulant dire Voie Directe et VE Voie d'Évidemment.

Comme indiqué ci-dessus, un train sans arrêt peut débouler à 115KM/H. La distance nécessaire d'arrêt d'un train à cette vitesse est d'environ 600M. Le conducteur du train ne pourra rien faire si vous traversez devant lui. Pour votre sécurité ne traversez pas les voies. Utilisez la passerelle!

Nous avons reçu 4 bonnes réponses. Bravo et merci à Messieurs Olivier CAMBON, Christian AUBERTIN et Alain TICHIT.

EXPRESSION POLITIQUE

...

LISTE MAJORITAIRE BONS POUR TOUS

Le printemps signe le temps du vote du budget communal. Son élaboration est cruciale dans la gestion d'une commune. Il est la traduction d'une volonté politique, elle-même soumise à la loi de finances et au contexte économique. Le budget communal est également contraint par les choix politiques des mandats précédents, quelques soient les avis portés sur ceux-ci.

La commission finances et le Conseil Municipal ont conçu, débattu puis voté le budget 2022. Il ne fait pas l'unanimité, c'est impossible et tout à fait normal. Le rôle de l'opposition municipale est d'alerter, de douter et de questionner. Elle pousse une équipe à la vigilance et à la réflexion. Cependant, au moment où cette opposition fait part de ses inquiétudes, nous souhaitons faire part de nos questionnements.

Pourquoi avoir fait jusqu'ici le choix d'une politique RH minimum?

Les conséquences sont criantes : des services en souseffectifs, des agents moins bien rémunérés que dans les communes de même strate, des citovens estimant que le service public n'est pas rendu correctement et des projets impossibles à mener efficacement quand les agents doivent travailler dans l'urgence du quotidien. Nous avons fait de la politique RH une priorité.

Pourquoi avoir fait le choix de privilégier les grands ensembles immobiliers sans anticiper les besoins en service à la population ?

66 dossiers de demande de place à la crèche pour 21 places disponibles, des écoliers que nous allons devoir installer dans des modules temporaires en attendant l'arrivée du nouveau groupe scolaire.

Que penser d'une transition énergétique non engagée malgré les alertes de toute part ?

Au-delà des chiffres, le budget met en lumière la politique d'aujourd'hui et de demain mais aussi, quoiqu'on en dise, subit la politique d'hier et le virage important qu'il nous faut négocier.

Les élus de la liste « Bons pour tous »

BONS À VIVRE

Le 14 mars dernier, le rapport d'orientations budgétaires a été présenté en séance du conseil municipal.

LES CHIFFRES SONT LES SUIVANTS :

- Le résultat de clôture du compte administratif de fonctionnement pour l'année 2021 est en baisse de 75% par rapport à l'année 2020. Cette situation s'explique par une augmentation de 15,20% des dépenses, principalement sur les postes dépenses générales et sur les dépenses de personnel.
- Les principales recettes de fonctionnement notamment les dotations de l'Etat, la fiscalité des ménages, les produits issus des services, les taxes indirectes, n'ont augmentées que de 5,5%. Dans ces conditions, l'affectation du résultat se traduira par un virement à la section investissement nettement réduit par rapport aux années précédentes, de l'ordre de 420 000€.

Les budgets primitifs 2022 sont construits avec des équilibres équivalents.

Lors du débat qui a suivi la présentation de ces chiffres nous avons interpellé Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal afin que les dépenses de fonctionnement soient maîtrisées, pour éviter de dégrader l'autofinancement.

Si les dépenses continuent d'augmenter, il faudra, pour lancer les futurs projets structurants de la collectivité, emprunter massivement ou repousser certains investissements.

Nous resterons vigilants.

Les élus de la liste « Bons à Vivre »



ÉVÈNEMENTS & ANIMATIONS









MAI DIMANCHE 8

CÉRÉMONIE

MAI 15

BROCANTE - ENSEMBLE VOCAL MIXTE, ALLEGRIA MAI JEUDI 19

DON DU SANG

MAI 20 - 21 - 22

VOGUE DE LA SAINT-DIDIER



MAI

CONCERT DE L'HARMONIE

SAMEDI 21

•••

MAI SAMEDI 22

BALADE EN VIEILLES MOBYLETTES - CDF*



MAI SAMEDI 28

> GRIMPÉE DES VOIRONS



GALA DE DANSE DU QUAI DES ARTS



MAI DIMANCHE 22 **SORTIE NATURALISTE**Au moulin des Esserts avec Denis Jordan

Inscription au 06 64 29 81 99, départ 14h place de la Cure - Terra Langini









JUIN SAMEDI 4

> REPAS DE L'AGB

JUIN SAMEDI 11

CONCERT DE L'ENSEMBLE VOCAL MIXTE, ALLEGRIA JUIN 17 - 18

MUSIQUE AU QUAI DES ARTS JUIN SAMEDI 25

FÊTE DE LA MUSIQUE CDF* + HARMONIE MUNICIPALE



JUIN DIMANCHE 26

MARCHÉ DES 4 SAISONS - ÉTÉ JUIN DIMANCHE 26

FÊTE AU VILLAGE DE BRENS ACP BRENS JUILLET

SPECTACLE MUSICAL HM** + THONON AGGLO

DIMANCHE 3

N DIO

JUILLET MERCREDI 13

> FÊTE NATIONALE

*CDF : Comité des Fêtes **HM : Harmonie Municipale



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

MAIRIE DE BONS-EN-CHABLAIS

15 place Henri Boucher 74890 Bons-en-Chablais

04 50 36 10 30

mairie@bons-en-chablais.fr www.bons-en-chablais.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC*

Lundi: 13h30 - 17h30

Mardi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 19h00 Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h00

et 13h30 - 17h00 Samedi : 9h00 - 12h00

PERMANENCE DU CCAS *

Lundi: 14h30 - 16h00

Mardi: 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00 Jeudi: 9h00 - 11h45 et 13h30 - 16h00

Vendredi : 9h00 - 11h45 04 50 82 08 08

PERMANENCE DU SERVICE SCOLAIRE *

Mardi : 9h00 - 12h00 Mercredi : 9h00 - 12h00 Jeudi : 09h00 - 12h00 Vendredi : 09h00 - 12h00

04 50 82 08 07

* Ces nouveaux horaires sont applicables au 2 mai 2022.

POLICE MUNICIPALE

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 8h00 - 12h00 et 13h15 - 17h30

Vendredi: 8h00 - 12h00 et 13h15 - 17h00

Samedi : 7h30 - 12h00 **04 50 36 34 97**

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Mardi: 16h - 18h

Mercredi: 10h - 12h et 14h - 18h

Samedi: 9h30 - 12h30

Le service drive est toujours proposé aux usagers

qui le souhaitent : vendredi de 14h30 à 17h30 samedi de 9h30 à 11h30.

04 50 31 85 47

bibliotheque@bons-en-chablais.fr

www.bons-en-chablais.fr rubrique « médiathèque »

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR

f Ville de Bons en Chablais sur l'application mobile City All disponible via l'App Store ou Play Store